



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 juillet 2009
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 3 b) de l'ordre du jour

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

Norvège et Nouvelle-Zélande : projet de résolution

Nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil économique et social recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant sa résolution 2211 (XXI) du 17 décembre 1966, à la suite de laquelle un fonds d'affectation spéciale, ultérieurement renommé le Fonds des Nations Unies pour la population, a été créé en 1967 par le Secrétaire général,

Rappelant également sa résolution 3019 (XXVII) du 18 décembre 1972, dans laquelle elle a placé le Fonds des Nations Unies pour la population sous son autorité en tant qu'organe subsidiaire, conformément à l'Article 22 de la Charte des Nations Unies, compte tenu de l'identité distincte du Fonds,

1. *Note* que, depuis que l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a cessé de jouer un rôle d'administration du Fonds, aucune procédure formelle n'a été établie pour la nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population;

2. *Décide* que le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population continuera d'être dirigé par un directeur exécutif ayant rang de secrétaire général adjoint;

3. *Décide en outre* que le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sera nommé pour un mandat de quatre ans par le



Secrétaire général, en consultation avec le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population. »
